

CHARTRE
- 26.04.2005 -

Le joueur respecte les responsabilités suivantes

- 1_ en cas d'absence, informer le capitaine le plus tôt possible
- 2_ assurer une présence régulière aux entraînements
- 3_ transmettre son état de forme au capitaine avant un interclub
- 4_ accepter les choix et les observations du capitaine de l'équipe dans un esprit fair-play
- 5_ être motivé à faire gagner son équipe en donnant le meilleur de soi
- 6_ être présent au verre de l'amitié après les matches d'interclub

Le capitaine assume les responsabilités suivantes

- 1_ prendre connaissance de l'état physique des joueurs avant chaque rencontre pour former une équipe de bon niveau
- 2_ choisir et avertir les joueurs prêts à gagner leurs match en fonction de la stratégie adoptée (ex. par nombre de présence aux entraînements ou par les meilleurs joueurs)
- 3_ avertir les joueurs participants à l'interclub une semaine avant le match
- 4_ organiser les déplacements pour les rencontres à l'extérieur
- 5_ s'occuper de récolter tous les résultats et les transmettre à la fédération
- 6_ motiver son équipe
- 7_ accepter les décisions du Comité qui se base sur les remarques des entraîneurs et du responsable du mouvement juniors
- 8_ prendre en charge les juniors de son équipe, d'assurer leur déplacement et de contacter en conséquence les parents
- 9_ organiser et être présent au verre de l'amitié après les matches d'interclub
- 10_ communiquer avec les autres capitaines afin d'organiser les matches d'interclub
- 11_ consulter les autres capitaines en début de saison afin de ne pas fixer des dates d'interclub le même jour

CHARTRE - 26.04.2005 -

Le responsable des volants assume les responsabilités suivantes

- 1_ être atteignable afin de vendre les volants sur demande à l'ensemble des membres du club et aux entraîneurs aux tarifs fixés par le Comité en début de saison
- 2_ tenir la comptabilité des achats et ventes de volants selon les exigences du caissier
- 3_ commander les volants selon l'état des stocks
- 4_ s'occuper du stockage des volants au CESSEV et conserver la clé de l'armoire prévue à cet effet

L'entraîneur assume les responsabilités suivantes

- 1_ tenir à jour la liste de présence à chaque entraînement
- 2_ informer les capitaines de l'évolution des joueurs
- 3_ fixer à l'avance les dates d'entraînement
- 4_ garantir le mélange des joueurs pendant les séances d'entraînement
- 5_ donner un compte-rendu de la saison écoulée au Comité